

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1769/SG/CG homologuant pour compter du 8 décembre 1973 de nouveaux prix de vente pour les hydrocarbures vendus au détail (essence supercarburant, gas-oil, pétrole lampant).

n° 73-1769/SG/CG

Ministère
MINISTRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL

Date de publication
12 décembre 1973

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1973

Date du numéro
26 décembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le prix de vente maximum au litre des hydrocarbures vendus au détail dans le Territoire Français des Afars et des Issas sont ainsi homologués à compter du 8 décembre 1973 :